

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REULLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Thierry BROSSARD

**OBJET : Souscription d'une ligne de trésorerie**

Le Maire rappelle à l'assemblée le lancement d'une consultation auprès de banques pour la souscription d'une ligne de trésorerie pour le financement de travaux en cours, dans l'attente du versement des subventions.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions suivantes :

Propositions	La Banque Postale	Crédit Mutuel	Caisse d'Épargne
<b>Montant de la proposition</b>	500 000 €	500 000 €	500 000 €
<b>Taux d'intérêt</b>	€STER	Euribor 3 mois	€STER
<b>Marge sur taux</b>	+1,280 %	+0,55 %	+0,40 %
<b>Si taux négatif</b>	la marge s'applique directement	la marge s'applique directement	la marge s'applique directement
<b>Commission de non utilisation</b>	0,20 %	néant	0,30 %
<b>Durée</b>	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Commission d'engagement</b>	1 000 €	néant	500 €
<b>Frais de dossier</b>	néant	500 €	néant

**Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal :**

- de contracter auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 €,

- **d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN selon les conditions suivantes :**

**Durée :** 12 mois

**Taux :** Euribor 3 mois + 0,55%

**Commission d'engagement :** néant

**Commission de non-utilisation :** néant

**Intérêts :** payables trimestriellement, à la fin de chaque trimestre civil et calculés sur les sommes réellement utilisées

**Frais de dossier :** 500 € (paiement annuel)

La commune s'engage, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Les fonds seront versés à l'emprunteur, par virement à la Centre de Gestion Comptable de Niort.

- **de signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, et tout document afférent.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 07 JUIN 2023

Notifié ou publié le : 08 JUIN 2023